

04 Mar 2026 -09:55

À L'AÉROPORT DE LIÈGE, LA HAUSSE RECORD DES DÉCLARATIONS E-COMMERCE SE POURSUIT

L'AÉROPORT DE LIÈGE EST UN PÔLE EUROPÉEN MAJEUR POUR LE COMMERCE

ÉLECTRONIQUE L'aéroport de Liège s'est imposé comme l'une des principales plaques tournantes européennes pour le commerce électronique. Près de 20 % des déclarations douanières européennes liées à l'e-commerce y sont aujourd'hui traitées. Ce volume élevé se traduit par une hausse spectaculaire du nombre de déclarations à gérer pour la douane.. En 2025, les douanes ont enregistré 1,3 milliard de déclarations de commerce électronique. Cela représente en moyenne 3,6 millions de déclarations par jour, un chiffre qui a même atteint 4,7 millions par jour en janvier 2026.

MOINS DE COLIS, MAIS PLUS D'ARTICLES PAR ENVOI

Bien que le nombre total de colis ait diminué depuis 2023, les envois individuels contiennent en moyenne plus d'articles. Cela s'explique peut-être par les conséquences de la guerre en Ukraine, la crise énergétique et le regroupement de plusieurs produits dans un seul colis afin de réduire les coûts logistiques.

AUGMENTATION DES CONSTATATIONS EN RAISON DE L'AUGMENTATION DES VOLUMES

En raison de la forte augmentation des volumes traités, le nombre de constatations a également considérablement augmenté. En 2025 :

- 25 840 constatations de contrefaçon, soit une augmentation de 64 % par rapport à 2024
- 1 963 constatations relatives à la sécurité des produits
- 1 919 constatations de sous-évaluation

Bien que seulement 0,006 % de toutes les déclarations aient été effectivement contrôlées, soit 216 dossiers par jour, 30 % des déclarations B2C contrôlées se sont avérées en infraction. Ces infractions ont généré 3,3 millions d'euros de droits, taxes et amendes, soit 1 919 transactions.

DES MESURES BELGES ET européenneS POUR MIEUX ENCADRER L'E-COMMERCE

Afin de continuer à suivre efficacement le flux croissant des envois liés au commerce électronique, tant le gouvernement fédéral belge que l'Union européenne prennent des mesures supplémentaires.

INVESTISSEMENTS BELGES

Cette année, le gouvernement belge investit davantage dans :

- la poursuite du développement des systèmes informatiques,
- le recrutement de douaniers supplémentaires pour les contrôles physiques,
- le renforcement des équipes chargées de lutter contre la fraude fiscale.

RÉFORMES EUROPÉENNES

Dans le cadre de la réforme douanière européenne, des mesures structurelles importantes sont prises :

- création d'une autorité douanière européenne,
- développement du EU Customs Data Hub,
- nouvelles règles en matière de commerce électronique.

À partir du 1er juillet 2026, la franchise de 150 euros pour les droits de douane sera supprimée. En outre, une mesure temporaire sera mise en place, prévoyant l'application d'un droit de douane forfaitaire de 3 euros par article pour les envois de faible valeur.

D'autres mesures sont encore en cours de négociation, notamment :

- des frais de traitement européens,
- le concept d'« importateur présumé », qui rend les plateformes en ligne responsables,
- de nouvelles facilités pour les opérateurs fiables,
- un nouveau type d'entrepôt douanier spécifique au commerce électronique.

LES DOUANES ET ACCISES PRÊTES POUR L'AVENIR

La combinaison de l'innovation technologique, de personnel supplémentaire et des réformes européennes devrait permettre aux douanes et accises de continuer à contrôler efficacement le flux croissant des envois liés au commerce électronique. L'objectif reste inchangé : protéger les consommateurs, garantir une concurrence loyale et assurer la sécurité du marché intérieur.



SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be

